Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260319-2026031901-AR

Châtenois
AU CŒUR DE L'ALSACE

# ARRETE N° 2278/2026

Réglementant le stationnement sur le parvis de la place Charpentier ainsi que l'autorisation d'occuper le domaine public communal lors de l'organisation le festival de regards **le mardi 07 juillet 2026**

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHATENOIS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-6

**Vu** le Code de la Route

**Vu** le Code de la Route notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.417-12;

**Vu** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

**Vu** la demande de Mme Angeline REINKE, Cheffe de service du Pôle Autonomie Habitat Inclusif de Châtenois,

**Vu** l'organisation du festival des regards par l'APEI qui entraîne l'occupation du parvis Charles Louis Marchal et du parking de l'Espace Les Tisserands de Châtenois le mardi 07 juillet 2026,

**Considérant** qu'il est indispensable de réglementer le stationnement ainsi que l'occupation du domaine public à l'occasion du festival des regards organisé par l'APEI **le mardi 07 juillet 2026.**

## *ARRETE*

**Article 1 :** A l'occasion de la manifestation précitée, le stationnement sera interdit sur le parvis Charles Louis Marchal et le parking de l'Espace Les Tisserands **le 07 juillet 2026** de **09 heures à 18 heures**.

**Article 2 :** L'interdiction de stationnement prévue à l'article 1er ne concerne pas les véhicules de lutte contre l'incendie, des services techniques municipaux et de police.

**Article 3** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Les panneaux nécessaires seront apposés aux différents endroits des parkings énumérés par **les services techniques de la commune 08 jours avant la date de l'évènement** pour permettre l'application des présentes dispositions.

Publié le : 19/03/2026 17:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/55517

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260319-2026031901-AR

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- M. le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Responsable du service voirie et bâtiments
- SDIS - Unité Territoriale de Sélestat, rue d'Iéna
- Mme Angeline REINKE de l'APEI (a.reinke@apeicentrealsace.fr)
- M. le Responsable de l'Espace des Tisserands
- Affichage Mairie
- Service communication de la commune
- Archives Mairie

Fait à Châtenois, le 19 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CHÂTENOIS Bas-Rhin

Luc ADONETH

Publié le : 19/03/2026 17:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/55517